

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 28 FEVRIER 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre, Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS échevins, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusé : Guy BINGEN (conseiller)

1) Correspondance.

Monsieur Beissel explique qu'il n'y a rien à signaler du point de vue correspondance.

Il informe que Monsieur Bingen est excusé pour la séance d'aujourd'hui. Il a donné la délégation de pouvoir de vote à Monsieur Gaffinet.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Aucune question écrite n'a été introduite.

3) Modification ponctuelle du PAG extension terrain de foot.

Monsieur Beissel explique que la commune de Frisange a la volonté d'agrandir le terrain de football, ce qui reflète aussi le souhait du club de football. Or jusqu'à présent cela n'a pas encore été possible, car les parcelles concernées ne se trouvent pas toutes dans le périmètre. Il donne des explications y relatives et informe que cela nécessite une modification du PAG.

Il fait remarquer que dans les documents mis à disposition des conseillers, se trouve aussi une image sur laquelle deux terrains de football sont dessinés. Cela provient d'une étude de faisabilité. Il ne s'agit pas d'un projet pour un nouveau terrain de foot. Cette étude permet de montrer pourquoi on nécessite ces terrains. Si la commune souhaite mettre en place un terrain de foot convenable ainsi qu'un terrain d'entraînement, cette place est requise. Il faut aussi prévoir un petit parking. Ce document sera transmis au Ministère des Affaires intérieures en vue d'obtenir l'accord pour la modification du PAG.

Monsieur Courtois demande pourquoi, il n'a pas directement été prévu d'y construire deux grands terrains de football et fait remarquer que dans la pratique, les clubs de football ne tirent pas vraiment de profit avec des terrains, étant donné, que la majorité des clubs jouent sur des grands terrains. Il voudrait savoir si cela est lié au fait qu'il n'est pas possible d'inclure plus de terrains dans le périmètre.

Monsieur Beissel explique qu'avec deux grands terrains, cela signifierait que beaucoup de terrains soient mis dans le périmètre. Or cette zone est aussi protégée ce qui entraînerait aussi une grande compensation. Il ajoute qu'il est important d'avoir un terrain de football convenable. Le petit terrain correspond à la grandeur des terrains sur lesquelles les équipes de catégorie d'âge enfant peuvent jouer. De plus, il souligne que si le projet est trop grand, il pourrait être rejeté.

Monsieur Gaffinet demande combien de temps cela va prendre pour obtenir l'accord des différents ministères et administrations.

Monsieur Beissel répond qu'il ne peut directement répondre à cette question. Il informe que lorsque le PAG a été mis en place, des représentants des différents ministères étaient présents, dont deux ont repoussé la partie relative au terrain de football et de ce fait, cela a été intentionnellement exclu du PAG avec l'arrière-pensée de prendre son temps et d'élaborer un plan comme le montre l'étude de faisabilité. Maintenant que l'on dispose d'un plan concret, il est a espéré que cela ira vite. Il donne aussi des explications relatives à la procédure et pense que le tout prendra au moins deux ans.

Monsieur Gaffinet signale que les trois modifications ponctuelles du PAG qui sont à l'ordre du jour de cette séance du Conseil communal ont été traitées au sein de la commission des bâtisses, ce qui a permis d'obtenir déjà un grand nombre d'information. Il remercie Monsieur Mongelli et le responsable du service technique pour les explications fournies.

Monsieur Mongelli confirme que les trois modifications ponctuelles ont été traitées au sein de la commission des bâtisses et que le tout a été approuvé par les membres de celle-ci.

Monsieur Courtois demande si les terrains concernés appartiennent à la commune, ou si ceux-ci devront encore être acquis.

Monsieur Beissel répond que pas tous les terrains appartiennent à la commune. La commune a déjà contacté le propriétaire. Il s'agit du même propriétaire qui a vendu des terrains à Mondorf-les-Bains pour la construction du vélodrome. Il voudrait vendre les terrains à Aspelt au même prix, or cela n'est pas possible. Au temps venu, il faudra encore une fois discuter avec le propriétaire et voir s'il n'est pas possible d'échanger des terrains.

Le Conseil communal marque son accord au projet de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à Aspelt.

Vote : unanime

4) Modification ponctuelle du PAG gabarits protégés.

Monsieur Beissel explique qu'il ne s'agit pas d'une extension et que cette modification n'a rien à voir avec le périmètre. En effet, elle concerne la façon dont on peut construire. Dans le PAG gabarits protégés on retrouve un grand nombre de vieilles granges qui ont une certaine largeur, parfois 10 à 12m, ce qui pose des problèmes au point de vue de la luminosité pour les architectes. Le règlement de la commune ne permet pas de construire une sorte de terrasse ou d'y installer de grandes fenêtres. Il cite les passages qui font l'objet d'une modification.

Le Conseil communal marque son accord au projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement général concernant les « Gabarits d'une construction existante et murs à préserver ».

Vote : unanime

5) Modification ponctuelle du PAG Goldbierchen.

Monsieur Beissel explique que cette modification ponctuelle est en rapport avec les limites du PAG. Ces limites seront adaptées aux limites des terrains cadastraux.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'en avril 2022 une modification avait déjà été votée et demande si celle-ci est déjà en vigueur ou si elle est aussi comprise dans celle portée à l'ordre du jour d'aujourd'hui, car le document reçu avec l'extrait du PAG en vigueur date d'avant celui de 2022.

Monsieur Beissel explique que la modification de 2022 était en rapport avec l'agrandissement du périmètre. Il y avait eu des réclamations quant au recul du PAG « Goldbierchen ». Le chemin rural, qui fait la prolongation du « Goldbierchen », a été intégré dans le périmètre. La modification à approuver aujourd'hui concerne les terrains à côté, où il a été constaté que les limites passent à travers les parcelles.

Monsieur Courtois souligne donc, qu'il s'agit d'une erreur graphique dans le document, d'où sa question. En rapport avec une réclamation concernant les trois parcelles en question, il souligne qu'à l'époque, il y a eu des discussions parce que la modification stipulait qu'il n'était possible de construire que si un seul nouveau lotissement était prévu avec les trois parcelles. Il voudrait savoir où est l'affaire.

Monsieur Beissel répond qu'il s'agit d'une affaire en justice. La commune est responsable pour la mise en place du périmètre et pour le reste, les propriétaires doivent régler entre eux.

Le Conseil communal décide d'approuver la modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à Aspelt – « Um Goldbierchen ».

Vote : unanime.

6) Approbation devis remplacement éclairage public.

Monsieur Beissel informe que le devis estimatif de 150.000€ TTC concerne le remplacement de l'éclairage public (75 points lumineux) pour les rues suivantes :

- « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt;
- « Groussgaass » à Aspelt;
- « Schoulstrooss » à Aspelt et
- « Garerbierg » à Hellange.

En ce qui concerne la « Péiter vun Uespelt-Strooss », Monsieur Gaffinet demande s'il s'agit de la partie entre la route principale (N3) et le château d'Aspelt.

Monsieur Beissel confirme cela.

Le Conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le remplacement de l'éclairage public dans les rues Garerbierg à Hellange et Péiter vun Uespelt-Strooss, Groussgaass et Schoulstrooss à Aspelt, devis comme présenté et portant sur le montant de 150.000 € TVA comprise.

Vote : unanime

7) Approbation d'un acte notarié.

Monsieur Beissel explique que la maison acquise pour la somme de 775.000€ sera bientôt démolie en vue de la construction de la nouvelle école.

En ce qui concerne la démolition de la maison, Monsieur Gaffinet aimerait savoir s'il existe déjà un planning précis pour la réalisation de cette opération.

Monsieur Beissel évoque que le planning varie en permanence. Suite à une réunion avec les ingénieurs, il explique qu'il y aura trois chantiers simultanément. La semaine prochaine, le chantier à côté de la maison communale débutera. Dans quelques semaines les travaux relatifs au home pour scouts commenceront et il sera aussi procédé à la démolition des maisons. Le parking « Kiss & Go » disparaîtra et les travaux de construction de la route qui doit faire le tour de l'école débuteront. Actuellement les ingénieurs sont en train de mettre en place un chemin sûr pour les élèves. Dès que ce plan donnera satisfaction au Collège échevinal, celui-ci sera distribué à l'école en vue d'informer les parents d'élèves. Il est prévu d'installer un parking « Kiss & Go » le long de la « Robert Schuman-Strooss » et éventuellement aussi près de l'église. Il y a aussi des discussions avec le personnel enseignant pour leur garantir leurs places de stationnement.

Monsieur Gaffinet demande si le « Kleederschaf » a déjà déménagé dans ses nouveaux locaux.

Monsieur Beissel confirme cela et précise qu'il sera opérationnel à partir de lundi prochain.

En rapport avec les chantiers qui auront lieu simultanément, Monsieur Courtois voudrait savoir si l'accès au parking du hall sportif sera maintenu ou si celui-ci sera fermé.

Monsieur Beissel explique que le chemin actuel en direction de l'emplacement du home des scouts, ainsi que les places de stationnement existants seront maintenus. Par après, les bus circuleront aussi autour du campus scolaire, afin de pouvoir y déposer les élèves et pour après ressortir par la « Robert Schuman-Strooss » d'où le fait d'aménager en premier lieu cette route. De plus, avec le début des chantiers, l'arrêt de bus près du château d'eau disparaîtra. Les emplacements seront en nombre suffisant pour accueillir les personnes en cas de manifestations.

Le Conseil communal décide d'approuver l'acte notarié relatif à une maison d'habitation avec jardin et terrains au lieu-dit « Robert Schuman-Strooss » à Frisange pour un montant de sept cent soixante-quinze mille euros (775.000€), réalisé dans le but d'utilité publique, à savoir dans le but de renforcer et d'agrandir les infrastructures publiques du site communale existantes.

Vote : unanime

8) Approbation d'un compromis de vente.

Monsieur Beissel explique que l'objet de la vente consiste en un immeuble comprenant un centre polyvalent et culturel « T'Schéier » avec une maison d'habitation louée et toutes ses appartenances et dépendances inscrites au cadastre. La superficie comprend 26,32 ares et l'immeuble sera acquis pour la somme de 7.850.000€.

Monsieur Meyer explique que le parti CSV a examiné le projet et qu'il s'agit à ses yeux d'un vieux bâtiment dont on ne connaît pas encore l'état exact et pour lequel aucun passeport énergétique n'a pu être présenté. En outre, il a été mentionné qu'un emprunt devait être contracté, dont la moitié du montant sera requis pour l'acquisition du bâtiment « T'Scheier ». Aux yeux du parti CSV, il serait peut-être plus judicieux d'utiliser cet argent pour rénover ou moderniser les bâtiments existants de la commune, ce qui permettrait d'économiser beaucoup d'argent, car aux dépenses liées à l'acquisition du bâtiment « T'Scheier » viendront s'ajouter d'autres que ce soit pour des rénovation et pour des nouvelles installations qui seront nécessaires en vue de mettre la conformité à jour. De ce fait le parti CSV est d'avis que ce n'est pas le moment pour faire une telle acquisition car le budget actuel ne le permet pas sans que cela ne freine les générations futures pour faire de nouveaux investissements. Il serait peut-être préférable de mettre à jour les centres polyvalents existants ou de prendre des mesures nécessaires pour pouvoir économiser de l'énergie à l'avenir.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que, s'il a bien compris le bâtiment pourra être mis à disposition des associations ou quel est le but de l'acquisition de cet objet. Celui comporte, entre autres, une petite salle, des salles plus grandes ainsi qu'un restaurant. Il demande si le but est de trouver un locataire qui gère cela, si le tout ira en location, ou si cela ira dans la direction d'un projet social. Jusqu'à présent il leur a seulement été dit que cette place serait appropriée pour la fête des retraités, respectivement mis à disposition des associations. Il voudrait connaître quel en est le but de cette acquisition.

Monsieur Beissel explique que le bâtiment se trouve au milieu du village à proximité du château d'Aspelt et de l'église. Les communes sont tenues de veiller à ce qu'il y ait des points de rencontres. La commune de Frisange compte encore quelques restaurants et bistrotts. D'autres communes procèdent aussi à l'acquisition de restaurants et bistrotts et donne un exemple de la commune de Mondorf-les-Bains. Lors des discussions menées quant à l'utilisation du bâtiment, la première réflexion a été celle d'essayer de trouver le plus rapidement un locataire pour que celui-ci puisse exploiter le restaurant comme auparavant avec éventuellement une restriction que dans le cas d'un événement organisé par la commune. Ainsi celle-ci puisse profiter du local à un bon prix.

En ce qui concerne la maison, celle-ci est louée et le restera encore un moment. Par après, il sera possible d'y installer des logements sociaux. Le parking pourra être utilisé lors des manifestations qui auront lieu au château d'Aspelt, au centre polyvalent, etc. Cela deviendra un parking public. En ce qui concerne le jardin, il faudra voir si sera utilisé pour un projet biologique ou s'il s'apparaîtra pour y installer des logements sociaux. Le bâtiment « T'Scheier » est aussi repris dans le pacte logement 2.0 où il est défini qu'il existe la possibilité d'obtenir des subsides, ce qui a aussi été pris en considération pour l'acquisition de ce bâtiment. Pour la construction de logements sociaux un subside jusqu'à 75% pourra être accordé. Pour un centre culturel et une restauration des subsides pourront également être prévus. Toutes ces considérations ont été prises en compte lors de l'élaboration du pacte logement 2.0.

Monsieur Gaffinet dit que dans le cadre du pacte logement 2.0 il s'agit d'une petite somme. Une partie de celle-ci doit aussi être utilisée pour la communication afin d'informer la population. Il serait intéressant d'être informé, dans une des prochaines réunions du Conseil communal, sur le montant qui pourrait être obtenu dans le cadre du bâtiment « T'Scheier » par le biais du pacte logement 2.0

Monsieur Beissel répond que Monsieur Gaffinet est membre de la commission des bâtisses où le sujet pourrait également être discuté.

Monsieur Gaffinet explique qu'il s'agit des chiffres, et que ceux-ci soient cités pour que les gens sachent concrètement quels subsides peuvent être obtenus que par le biais du pacte logement 2.0.

Monsieur Beissel informe que les ministères ne peuvent pas dire exactement quel sera le montant du subside accordé, donc il lui est impossible de faire un relevé avec les subsides.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que l'acquisition de ce bâtiment devra entièrement être financé par l'emprunt. De plus, il s'agit d'un vieux bâtiment. Dans une discussion il avait été fait allusion qu'avec la construction d'une nouvelle maison communale il serait possible d'épargner beaucoup d'énergie or maintenant on acquiert un vieux bâtiment qui ne l'est pas. A ne pas oublier qu'il faudra encore investir notamment pour des rénovations. De plus, l'emprunt s'étend sur 30 années qui affectera les 5 prochains Conseils communaux.

Le parti LSAP se pose aussi la question pour quelle raison cet objet n'a pas éveillé l'intérêt d'un investisseur privé. Il est connu que le bâtiment est classifié et que le gabarit est protégé et que le prix demandé n'a pas été intéressant pour un investisseur privé.

A Aspelt se trouve déjà un centre culturel. Quand la construction de la nouvelle école de Frisange sera terminée et l'ancienne école renouvelée, l'enseignement précoce et la Maison relais seront de nouveau transférés sur le site de Frisange. De plus, une caserne pour les pompiers est prévue, et de ce fait on disposera d'un objet qui, à moyen terme, ne sera pas disponible dans 2 à 3 ans, mais entre 5 à 10 ans et qui offrira une grande surface qui pourrait être transformée et mise à disposition de la commune.

Il y a aussi le château d'Aspelt, qui comme déjà mentionné, ne sera pas exploité tous les jours, ce qui néanmoins devrait être le cas pour qu'un tel objet soit rentable. Il est aussi prévu d'engager une personne pour les besoins du Service Relations publiques et il suppose que cela est aussi dans le but à faire avancer le programme culturel. Cela coûte aussi de l'argent, mais constitue un meilleur investissement.

Donc, avec l'acquisition du bâtiment « T'Schéier », il y aura trois centres culturels à Aspelt, de plus un centre de rencontre pour seniors y sera construit ce qui entraîne un grand déséquilibre entre les villages, notamment vis-à-vis de Hellange qui dispose d'un très vieux centre culturel et le «Kulturhaus ». Dans l'accord de coalition il est fait allusion à la Fondation Linster et il est à espérer que Hellange obtiendra quelque chose.

Les habitants peuvent être contents s'il y a des offres dans leurs alentours, mais il se peut qu'à un moment cela devient trop et s'il y a alors régulièrement des manifestations soit au centre culturel, soit au château, soit dans le bâtiment « T'Schéier », cela pourrait devenir beaucoup, pas seulement du point de vue trafic mais aussi sous forme de bruit.

Au sein de la Commission des finances l'argument de vouloir maintenir le caractère du centre du village a été évoqué et c'est aussi pour cela que la

commune a acquis le bâtiment. Une commune a beaucoup de possibilités de maintenir cela. Le PAG définit clairement ce qui peut être fait. Il faudrait aussi savoir quel genre de bistrot est souhaité. Au cours des 20 à 25 dernières années, il a changé au moins 3 fois de caractère. Les arguments cités pour l'achat d'un tel objet sont intéressants, si l'on disposait de 20Mio € sur le compte, or cela n'est pas le cas, ce qui impactera les prochaines générations. Pour le parti LSAP, les priorités ne sont pas les bonnes. La décision qui sera prise entraînera des conséquences, dont l'accroissement des dettes, une maintenance supplémentaire à faire, des rénovations, etc... Il ne s'agit pas d'une décision fondée. Le parti du LSAP votera contre le compromis de vente.

Monsieur Beissel conseille à ce qu'il ne fasse que s'abstenir, car il rappelle que le parti LSAP a voté en faveur du pacte logement 2.0 où figurait également le bâtiment « T'Scheier ». Parfois, il faut être aligné politiquement. En votant contre, voudrait signifier que le pacte logement n'a pas été lu.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le document relatif au pacte logement comprend environ 25 pages dont le bâtiment « T'Scheier » est un point parmi beaucoup. Dans ce document figurent beaucoup de points intéressants. Il signale qu'il a une autre opinion que celle de Monsieur Beissel.

Monsieur Beissel évoque que le parti LSAP a aussi voté contre le budget qui contenait de bons points or pour le pacte logement qui contenait aussi de bons points, le parti a voté pour et souligne que ceci n'est politiquement pas aligné.

Monsieur Gaffinet ne souhaite pas ajouter de commentaires supplémentaires.

Monsieur Beissel souligne que Monsieur Gaffinet a cité beaucoup de choses. Le Collège échevinal est conscient que le centre culturel à Hellange est vieux et que des travaux de toiture devront être prévus. Jusqu'à ce que que la caserne de pompiers soit achevée, cela prendra encore du temps et pourrait s'étendre encore entre 5 à 10 ans. En ce qui concerne la localité de Hellange, des idées au sujet de la Fondation Linster seront bientôt proposées au sein du Conseil communal. Le château d'eau de Hellange sera inauguré au mois de septembre. Il souligne clairement que Hellange n'est pas oublié.

Monsieur Beissel informe que le compromis a été discuté et argumenté au sein de la commission des finances.

Le Conseil communal décide d'approuver le compromis de vente relatif au bâtiment « T'Schéier »

Vote : 7 voix pour / 4 voix contre

9) Approbation de deux règlements temporaires de circulation.

- Monsieur Beissel explique que le premier règlement temporaire de circulation concerne la « Haffstrooss » et donne des explications relatives aux travaux et souligne que celle-ci restera fermée pendant ce temps à la circulation, exceptée pour le bus.

Monsieur Gaffinet se renseigne si la fermeture a un impact sur le trafic au croisement des routes nationales à Aspelt.

Monsieur Beissel informe qu'il ne peut pas vraiment donner de réponse à cela. Cela dépend des jours. Il est évident que les habitants de la « Haffstrooss » sont plus tranquilles point de vue trafic. Il ne pense pas que le surplus de voitures passant par la route principale ait des répercussions.

Le Conseil communal confirme le règlement temporaire de la circulation portant sur la rue « Haffstrooss » à Frisange dans la cadre de la pose d'un nouveau réseau électrique et le raccordement des maisons au nouveau réseau.

Vote : unanime

- Monsieur Beissel informe que le deuxième règlement temporaire de circulation porte sur des travaux effectués dans les rues « Crauthemerstrooss » et « Wisestrooss » à Hellange.

Le Conseil communal confirme le règlement temporaire de la circulation portant sur les rues « Crauthemerstrooss » et « Wisestrooss » à Hellange dans le cadre de travaux effectués par CREOS.

Vote : unanime

10) Recours à un emprunt.

Monsieur Beissel informe que l'emprunt 2023 a été maintenu dans le budget rectifié 2023 avec le raisonnement et l'argument de pouvoir y recourir en début d'année 2024. Il s'agit d'un prêt de 16.500.000€. Des offres ont été demandées auprès de différents banques. Ces offres ont été analysées par la commission du budget et des finances, qui propose au Collège échevinal et au Conseil communal de contracter l'emprunt auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE).

Monsieur Courtois salue le fait que dans ce cas, l'avis de la commission du budget et des finances a été sollicité et rappelle que dans le passé il a été reproché au Collège échevinal de ne pas recourir à l'avis des commissions.

Monsieur Beissel souligne que dans le passé, aucun prêt n'a été contracté. Si tel avait été le cas, l'avis de la commission du budget et des finances aurait été demandé.

Monsieur Courtois fait remarquer que la commission n'a pas été consultée pour les grands projets et que certaines personnes avaient même envisagé de démissionner.

En ce qui concerne l'emprunt en soi, comme déjà évoqué lors de la discussion relative au budget, le parti CSV ne salue pas le fait que celui-ci soit contracté sur une période de 30 ans. Comme mentionné auparavant par Monsieur Gaffinet les 5 prochains Collèges échevinaux et Conseils communaux devront faire face à ces dépenses dans le budget. Un deuxième point de critique consiste dans le fait qu'une grande partie de cet emprunt servira à l'acquisition du bâtiment « T'Scheier ». Le parti du CSV n'est pas favorable à ce qu'un tel bâtiment soit acquis par le biais d'un emprunt et de ce fait il ne votera pas en sa faveur.

Monsieur Beissel explique qu'il leur a été conseillé, et cela même de la part du ministère, de contracter l'emprunt sur 30 ans. Le budget a été approuvé par le Ministère des Affaires intérieures sans remarques quelconques. Du fait que les intérêts sont élevés et que l'emprunt est élevé, la commune est invitée à contracter un emprunt à long terme, afin de ne pas limiter le champ d'action des générations futures. Si l'emprunt de 16.500.000€ aurait été contracté sur 20 ans, le remboursement de celui-ci aurait trop impacté le budget. De ce fait, il ne peut accepter l'argument de Monsieur Courtois, néanmoins il mentionne que le parti CSV a le droit de ne pas voter en faveur de l'emprunt.

Le Conseil communal décide de recourir à un emprunt de 16.500.000€.

Vote : 7 voix pour (Är Equipe, DP)

4 voix contre (CSV, LSAP)

11) Abrogation taxe de chancellerie.

Monsieur Beissel informe que suite à une proposition faite par le « Biergercenter » le Collège échevinal propose d'abroger les taxes suivantes dont le montant s'élève à 5 € et cela en vue d'une simplification administrative :

- Demande de carte d'identité ;
- Demande de passeport ;
- Déclaration d'arrivée et de départ ;
- Attestation d'enregistrement aux citoyens de l'Union et des ressortissants de pays assimilés ;
- Certificat « copie conforme » ;

- Récépissé « déclaration chiens » ;

Monsieur Courtois salue cette initiative et partage l'avis de Monsieur Beissel en ce qui concerne la simplification administrative.

Le Conseil communal décide d'abroger avec effet immédiat les taxes de chancellerie susmentionnées.

Vote : unanime

12) Création d'un poste « employé communal » dans la catégorie C, groupe d'indemnité C1.

Monsieur Beissel informe que dans le passé le thème d'une meilleure communication a déjà été abordé à plusieurs reprises, notamment lors de la séance du 27 septembre 2023, où Monsieur Gaffinet avait proposé de mettre en place une commission y relative, thème également abordé lors de la séance du 28 octobre 2023. Désormais, il est prévu de créer un poste d'employé communal qui sera affecté au Service Relations publiques, ce qui permettra aussi d'améliorer la communication entre la commune et la population.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le parti LSAP se réjouit de la création d'un tel poste. En ce qui concerne la commission évoquée, il souligne que l'idée est de collecter des réflexions provenant de l'extérieur sur une à deux années. Au sein de la commune vivent beaucoup de personnes qui sont actives dans différents domaines et il pourrait être envisagé de s'adresser aux associations. Il ne faut pas forcément une commission. Cela pourrait aussi se faire pendant une à deux soirées, où la population serait réunie afin d'essayer de définir ce que le citoyen(ne) attend de la part de l'administration communale du point de vue communication et comment faciliter le tout. Il cite un exemple, où il a découvert un dépliant placé dans un autre et où il aurait presque raté un délai d'inscription.

De ce fait il est bien de créer ce poste or la consultation de la population et des associations serait un bon exercice à réaliser en commun.

Monsieur Courtois demande si la personne qui sera recrutée s'occupera aussi du « Gemengebuet » pour que celui-ci puisse de nouveau paraître à intervalle régulier.

Monsieur Beissel informe que la personne sera intégrée dans l'équipe du Service relations publiques. La personne qui s'occupait de la rédaction des rapports communaux était en congé de maternité et occupe actuellement une tâche de 40%. La rédaction des rapports est effectuée par le secrétariat. L'élaboration du « Gemengebuet » a déjà été entamée. Le recrutement de la nouvelle personne permettra d'avancer plus rapidement. Actuellement on est en train d'établir un

magazine avec différents évènements, notamment l'inauguration de la nouvelle mairie et qui sera bientôt envoyé pour impression.

En ce qui concerne le propos fait par Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel informe que l'on pourrait se voir avec les associations et souligne qu'au sein de différentes commissions des réflexions au sujet des dépliants ont déjà eu lieu. Dès que le service sera en place, les données pourront être collectées. Si par la suite, il y aura encore besoin à amélioration, une réunion, respectivement sorte de groupe de travail pourront être envisagés.

Monsieur Meyer demande pourquoi la création de poste prévoit un employé communal et non pas un fonctionnaire.

Monsieur Beissel explique que les personnes avec des connaissances et compétences dans ce domaine n'ont pas travaillé forcément au sein d'une administration communale. La création d'un poste d'employé communal offre de plus grandes chances à trouver une personne compétente.

Le Conseil communal décide de créer un nouveau poste d'employé communal.

Vote : unanime

13) Création d'un poste « fonctionnaire communal » dans la catégorie B, groupe de traitement B1.

Monsieur Beissel explique qu'à la demande du Service technique, et dans l'optique d'obtenir un soutien au niveau administratif, il est prévu de créer un poste de fonctionnaire communal.

Monsieur Courtois souhaite savoir s'il s'agit d'un poste différent de lui déjà évoqué dans le passé et où il était question d'un conseiller écologique.

Monsieur Beissel explique que la commune dispose de personnes qui s'occupent du volet du pacte nature et environnement, or on espère qu'avec la personne embauchée, il sera aussi possible de mettre en place différents choses, notamment l'établissement de statistiques, qui ont déjà été sollicitées au sein du Conseil communal et qui pourront à l'avenir être communiquées vers l'extérieur. Si la création de ce poste était encore insuffisante, un service écologique pourrait être envisagé.

Le Conseil communal décide de créer un poste sous le statut du fonctionnaire communal.

Vote : unanime

14) Droits de préemption.

Monsieur Beissel explique que cela concerne 2 terrains inscrits au lieu-dit « Kierfechstrooss » à Aspelt. Etant donné que la commune n'a pas d'intérêt à acquérir ces terrains, il propose de renoncer au droit de préemption.

Le Conseil communal décide de renoncer au droit de préemption sur les terrains sis au lieu-dit « Kierfechstrooss » à Frisange, section A d'Aspelt n°32/5793 d'une contenance d'un centiare et n° 32/5794 d'une contenance de 7 ares 79 centiares.

Vote : unanime

15) Présentation du plan pluriannuel financier (PPF) 2024.

Monsieur Beissel présente brièvement le plan pluriannuel financier de l'année 2024 et donne des explications relatives au résultat ordinaire hors financier, au résultat financier et au boni, ainsi qu'aux recettes extraordinaires et dépenses extraordinaires et les emprunts.

Monsieur Courtois souligne qu'il a comparé le PPF 2023 avec celui de 2024 et il a constaté que les dépenses extraordinaires sont passées de +/- 95 Mio € à +/- 62Mio €. Il demande si certains projets ont été prolongés, voir même retirés. Il se demande d'où vient la différence de +/- 30Mio €.

Monsieur Beissel explique que pour certains projets, le décompte a déjà été fait et d'autres projets sont prolongés.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le PPF 2023 était plus complet que celui de 2024, étant donné que le tableau reprenait des chiffres pour toutes les années. Il sait que ce document doit être établi, mais il ne pense pas qu'il sert à quelque chose.

Monsieur Beissel explique que celui-ci permet tout de même au Collège échevinal d'avoir un aperçu sur les 3 à 4 prochaines années, notamment en ce qui concerne les recettes extraordinaires.

Monsieur Gaffinet souligne que le document serait plus intéressant s'il comprenait également une liste avec tous les projets.

16) Questions orales au collège échevinal.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le « Bicherbus » qui se rend à Aspelt stationne actuellement le long de la route qui va vers Altwies. Il trouve que cet emplacement n'est pas très sûr, notamment en raison du nombre de véhicules qui

y sont stationnés et demande s'il ne serait pas envisageable de le déplacer à un autre endroit comme par exemple près du château d'Aspelt ou près de l'ancienne école. Il est d'avis que l'emplacement actuel n'est pas bon et demande si une meilleure solution pourrait être envisagée.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal a de bonnes solutions. Il ne sait pas comment le responsable du « Bicherbus » travaille comme il envoie partout des courriels en se plaignant que personne n'est disponible à la commune. Or, il y a toujours quelqu'un présent au bureau, il suffit de contacter la commune via le standard et de demander à pouvoir parler avec un membre du Collège échevinal. Dans un prochain temps, il contactera lui-même le responsable du « Bicherbus ». Ce problème sera résolu.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'il se trouve désormais une « Bicherbox » près de la nouvelle maison communale et suppose que celle-ci sera bientôt opérationnelle. Il voudrait savoir si celle-ci remplacera celle près de l'ancienne mairie ou si elle sera complémentaire. Au cas, où l'ancienne « Bicherbox » serait remplacée, il pourrait être envisagé de l'installer soit à Aspelt, soit à Hellange, respectivement à un autre endroit afin qu'elle puisse encore être utilisée.

Monsieur Beissel informe que la « Bicherbox » près de la nouvelle maison communale sera bientôt achevée. Il profite aussi pour remercier la personne qui s'occupe de la « Bicherbox » pour son bon travail. La « Bicherbox » près de l'ancienne mairie restera en service, car elle se trouve à un très bon emplacement et la commune disposera alors de deux « Bicherbox ». Il faudra voir si une « Bicherbox » pourrait être placée à Hellange ou Aspelt, car il faudrait alors aussi une personne qui s'en occupe. Un dépliant sera distribué à la population, respectivement une communication sur le site de la commune sera faite pour l'informer sur le fonctionnement de la « Bicherbox ».